



LA MAIN AUX PANIERS
14, Place de l'Eglise
60330 Le Plessis Belleville
lamainauxpaniers60330@yahoo.com
<http://lamainauxpaniers.fr>

CONTRAT FERME DE MOYEMBRIE - Maraîchage 2022-2023 du 1er avril 2022 au 31 mars 2023

→ A retourner au local de l'association pour le secrétaire

Entre l'adhérent de l'AMAP	Les co-Adhérents	Et le co-président de l'association O.G ferme de Moyembrie
Noms et prénoms	Noms et prénoms	Caroline VARLET
Adresses	Adresses	17 route de Moyembrie 02380 COUCY LE CHATEAU AUFFRIQUE
Téléphones	Téléphones	Tel : 03 23 52 73 29
Adresses emails	Adresses emails	amapmoyembrie@gmail.com

Les signataires du présent contrat s'engagent à adhérer à La main aux paniers, à respecter les principes et engagements définis dans la charte des Amap, et le règlement intérieur de l'AMAP, à savoir :

Engagements de l'adhérent	Engagements du maraîcher partenaire
<ul style="list-style-type: none">- Préfinancer la production- Assurer au moins les permanences de distribution selon un planning- Se rendre au moins une fois à la ferme pendant la durée de l'engagement pour échanger- Gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et ses absences (vacances...) aux distributions- Participer aux réunions de bilan et d'organisation (2 à 4 fois par an)	<ul style="list-style-type: none">- Livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, de sa ferme- Donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents sur sa ferme au moins une fois pendant la durée de l'engagement- Etre transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail

NB : la ferme de Moyembrie est une association d'insertion et cela engendre aussi parfois des aléas de production.

ENGAGEMENTS COMMUNS

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc) et à faire part au collectif des soucis rencontrés. Toutefois et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique : seront alors présents les adhérents, l'agriculteur partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien fondé des modifications à apporter.

LA PART DE LA RECOLTE HEBDOMADAIRE

Du 6 avril 2022 au 29 mars 2023 soit 52 paniers distribués

Le planning de la récolte est disponible sur le lieu de partage. Le nombre de variétés des légumes pourra varier et le poids également pour un panier complet, en fonction de la nature des légumes proposés et de la saison.

PRIX DU PANIER ET MODALITES DE REGLEMENT

Panier complet au prix de 10 €, soit un total de 520 € pour 52 semaines.

Le règlement de 520 euros devra être effectué par l'adhérent principal du contrat.

A charge au(x) Co-adhérent de donner leur(s) cote part à l'adhérent principal.

AIDE à l'établissement du montant en douze chèques (Maximum)

1 panier ☒ 520 € = (11x43 €) + (1x47 €)

L'ensemble des chèques de l'adhérent principal établis à l'ordre de « **OG Ferme de Moyembrie** » est remis à La main aux paniers au moment de la signature du contrat. Ses représentants sont chargés de les transmettre chaque mois à la Ferme de Moyembrie.

PARTAGE DES RECOLTES

Les mercredis aux heures de permanence des distributions au 14 place de l'Eglise.

L'original du contrat est conservé par les représentants de l'AMAP. Une copie pourra être délivrée sur demande de l'adhérent.

Fait au Plessis Belleville, le

Nom et signature de l'adhérent